

Kibungu , le 14 avril 1960.-  
de

RUANDA-URUNDI GEBIED



(1) N° 1.340 / Sec. 12/02/VE

Réf. n° :

Annexe  
Bijlage :

Objet  
Voorwerp :

A Monsieur le Procureur du Roi

à

USURPURA.-

Option nationalité belge  
enfant: Collet

Monsieur le Procureur du Roi,

Suite à votre lettre n°1392/D.16/43 du 31 mars 1960, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que votre lettre n°613/D.16/43 du 17 février 1960 a été transmise à Monsieur l'Administrateur de Bukavu par ma lettre n°1064/Sec 12/02/VE du 23/3/1960. En effet le feu Docteur Collet Jacques a été immatriculé à Costermansville le 1<sup>er</sup> septembre 1952 volume IV. folio 117 n° 339 Copie de ma lettre n°1064/Sec 12/02/VE vous fut transmise.

Pour l'Administrateur de Territoire  
en route,

L'Administrateur Territorial Assistant Ppal.  
J. MULLER.-

CABINET DU PROCUREUR DU ROI  
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Usumbura , le 31 mars 1960  
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(\*) N° 1392/D.16/43

Réf. n° :

A Monsieur l'Administrateur  
de Territoire  
de et à

Annexe :  
Bijlage :

Objet :  
Voorwerp :

KIBUNGU

Option nationalité belge  
enfants COLLET

2468 / Sec 12/02 / VE  
11.4.60.

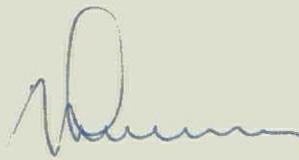
Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur d'attirer votre bonne attention sur ma lettre n° 613/D.16/43 du 17 février 1960 qui vous a été transmise pour compétence par Monsieur l'Administrateur de Territoire de Kigali.

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire parvenir d'urgence l'extrait du Registre d'immatriculation demandé concernant feu le Docteur COLLET.

*Refouler,  
renvoyer à  
AT Bukavu B*

Le Procureur du Roi, A.LEROY



Kibungu, le 23 mars 1960.-  
de

/-K.C.-/

RUANDA-URUNDI GEBIED

RÉSIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE KIBUNGU

M

(<sup>1</sup>) N° 1064/Sec.12/C2/V.E.-

Réf. n° :

Annexe :  
Bijlage :

Objet :  
Voorwerp :

Option nationalité  
belge enfants COLLET.-

C.P.I. à Monsieur le Procureur du Roi  
à Usumbura, suite à sa lettre  
n° 613/D.16/43 du 17 février 1960.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,  
J. PETIT.-

A Monsieur l'Administrateur  
de Territoire de  
BUKAVU (C.B.)

Mr. l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir,  
en annexe pour compétence, la lettre n° 613/D.16/43 du  
17 février 1960 émanant de Monsieur le Substitut du  
Procureur du Roi à Usumbura.

En effet, le feu Docteur COLLET  
Jacques a été immatriculé à "Costermansville"  
le 18 septembre 1952, volume IV folio 117 n° 339.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,  
J. PETIT.-

D/Cl.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

KIGALI , le 17 Mars 1960.-  
, de

RUANDA-URUNDI GEBIED

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE KIGALI.-

(\*) N° 793/Imm.

Réf. n° :

Annexe  
Bijlage :

Objet  
Voorwerp :

Option nationalité  
belge enfants Collet.-

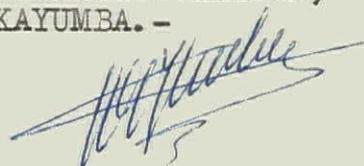
*2/59 / Sec 12 / 02 / 02  
21.3.60*

Monsieur l'Administrateur de Territoire  
à K I B U N G U.-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Me référant à votre lettre n°903/Sec;12/  
02/VE du 9 mars 1960, j'ai l'honneur de vous faire parvenir  
en annexe la lettre n° 613/D.16/43 du 17-2-1960 de Monsieur  
le Procureur du Roi et m'excuse de ne vous l'avoir pas  
transmise par ma lettre précédente.-

POUR L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,  
LE PREPOSE A L'IMMATRICULATION,  
A. KAYUMBA.-



Mb.G./

RESIDENCE DU RWANDA.-  
TERRITOIRE DE KIBUNGU.-

Kibungu, le 9 mars 1960.-

OBJET:

Opti<sup>on</sup> nationalité belge  
enfants Collet.-

*M*  
No *903* /Sec.12/02/VE.-

A Monsieur l'Administrateur de Territoire

KIGALI.-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Suite à votre lettre n° 708/Imm. du 3 mars 1960, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la lettre n° 613/D.16/43 du 17.2.1960 de Monsieur le Procureur du Roi à Usumbura n'était pas annexée à la présente.-

Pour l'Administrateur de Territoire,  
en route,  
L'Administrateur Territorial Assistant,  
Muller.N.E.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

KIGALI , le 3 Mars 1960.-  
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE KIGALI.-

(\*) N° 708/Imm.

Réf. n° :

Annexe :  
Bijlage :

Objet :  
Voorwerp :

*1273 / Sec 10 / 02 / 07E  
7.3 1960*

Option nationalité  
belge enfants COLLET.

COPIE pour information à Monsieur  
le Procureur du Roi à USUMBURA suite  
à sa lettre n° 613/D.16/43 du 17/2/1960.-

Pour l'Administrateur de Territoire,  
Le Préposé à l'Immatriculation,  
KAYUMBA A.

(sé) *[Signature]*

Monsieur l'Administrateur de Territoire  
à K I B U N G U.-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-dessous  
copie d'une lettre qui m'a été adressée par Monsieur le  
Procureur du Roi à Usumbura en vous demandant de bien  
vouloir y réserver une suite voulue; le feu Docteur COLLET  
étant, à ma connaissance immatriculé à la population  
européenne de Kibungu.-

Pour l'Administrateur de Territoire,  
Le Préposé à l'Immatriculation,  
A. KAYUMBA.-

*[Signature]*

*lettre  
parvenue*